

Grille de tarification 2018-2019

Chambre des notaires du Québec

Avril 2018



Classification de la politique	Politique financière
Adoption et modifications	Conseil d'administration 15 février 2018 (CAD-50-9-5.3)
Entrée en vigueur	1 ^{er} avril 2018
Responsable de l'élaboration et de la révision de la Politique	Directeur – Finances, administration et technologies de l'information
Responsable de l'application de la Politique	Directeur – Finances, administration et technologies de l'information
Révision de la Politique	Au besoin, minimum annuellement

© Chambre des notaires du Québec, 2018
101-2045, rue Stanley
Montréal QC H3A 2V4
Tél. : 514-879-1793 / 1-800-263-1793
Télec. : 514-879-1923
www.cnq.org

Toute reproduction d'une partie quelconque de ce document par quelque procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Table des matières

Grille de tarification 2018-2019	1
Table des matières	3
1. Principes directeurs.....	4
2. Soutien et qualité de la profession.....	5
2.1. Publications.....	5
2.2. Bibliothèque notariale	5
2.3. Formation et développement	5
2.3.1. Stage préadmission	5
2.3.2. Programme de formation professionnelle	5
2.3.3. Cours de perfectionnement du notariat (CPduN).....	6
2.3.4. Formation en région.....	6
2.3.5. Webdiffusion	6
2.3.6. Formations initiales – Accréditations	7
2.3.7. Gestion et développement d’études notariales (GDEN)	7
2.3.8. Autres frais.....	7
2.4. Inspection professionnelle	7
3. Secrétariat	8
3.1. Cotisations	8
3.2. Admission et inscription au Tableau	8
3.3. Autres demandes.....	8
4. Finances, administration et TI.....	9
5. Centre relations clientèles	9
5.1. Registres.....	9
6. Services juridiques	10
6.1 Gardes provisoires.....	10
6.2 Arbitrage des comptes des notaires.....	10
6.3 Accès à l’information	10
6.4 Discipline.....	10
7. Modalités de paiement des cotisations.....	11

1. Principes directeurs

- 1.1. La présente grille de tarification a été adoptée par le Conseil d'administration conformément au paragraphe 8 de l'article 86.0.1 du *Code des professions*. Cet article prévoit que le Conseil d'administration prescrit les frais d'administration exigibles pour les demandes adressées à l'Ordre par les membres ou les candidats à l'exercice de la profession.
- Elle régit également les autres frais facturés par la Chambre pour les produits et services qu'elle offre aux membres, conformément à l'article 62 dudit Code.
- 1.2. Les principes suivants s'appliquent à la tarification des produits, services et demandes :
- a) *Éliminer la tarification présente dans certains règlements* : lors des changements législatifs ou réglementaires, ne plus fixer de balises monétaires lorsque possible, car ces balises bloquent l'alignement des tarifs et des coûts d'opération.
 - b) *Intégrer la révision annuelle de la tarification au processus budgétaire* : l'analyse périodique des coûts favorise l'équilibre budgétaire et la pertinence des frais facturés.
 - c) *Effectuer une consultation interne systématique pour toutes les modifications de tarifs* : la cohérence et l'uniformité à travers tous les services offerts par la Chambre sont primordiales par souci d'équité envers tous les notaires.
 - d) *Positionner la tarification de l'Ordre sur son marché de référence*.
- 1.3. Lorsque des frais sont refacturés intégralement à un notaire ou un candidat à l'exercice de la profession et qu'aucuns frais administratifs ne sont expressément déterminés dans la Politique (ex. supervision), ces frais administratifs sont équivalents à 15 % du montant versé par l'Ordre. Ces frais couvrent le coût du travail effectué par les ressources internes de l'Ordre.
- 1.4. Les taxes de vente (TPS et TVQ) sont ajoutées aux cotisations, tarifs et frais lorsqu'applicables.

2. Soutien et qualité de la profession

2.1. Publications

SERVICES	TARIF
Abonnement de base publications CNQ	320,00 \$
Abonnement complet publications CNQ	1 500,00 \$
Revue du notariat	45\$ / an / 3 numéros

2.2. Bibliothèque notariale

SERVICES	TARIF
Repérage de documents	15,00 \$
Recherche simple	30,00 \$
Recherche doctrinale et/ou jurisprudentielle	70,00 \$
Frais de numérisation	0,50 \$/page
Frais de base de données	5 \$/Téléchargement
Frais de messagerie	10,00 \$

2.3. Formation et développement

2.3.1. Stage préadmission

SERVICES	TARIF
Stage – frais d’inscription	420,00 \$
Stage – frais de gestion et évaluation de dossier	630,00 \$
Stage – frais de programme de formation	1 050,00 \$
Frais de retard pour l’inscription au programme	115,00 \$
Frais de retard de remise de travaux	40,00 \$

2.3.2. Programme de formation professionnelle

SERVICES	TARIF ¹
Inscription au programme	400,00 \$
Frais d’administration et de gestion pour une inscription hors délai	150,00 \$
Frais d’administration et de gestion pour un dossier d’inscription incomplet	75,00 \$
Journées formation professionnelle	450,00 \$
Reprise de la totalité des journées de formation professionnelle	450,00 \$
Reprise d’une journée de formation pour absence non motivée	100,00 \$ / jour
Frais de l’examen initial	150,00 \$
Frais de reprise de l’examen	250,00 \$
Frais d’examen suivant la reprise des journées de formation professionnelle	300,00 \$

¹ Les nouveaux tarifs des journées de formation professionnelle entrent en vigueur le 1^{er} avril 2018, mais tous les autres tarifs s’appliquent à compter du 1^{er} septembre 2018.

SERVICES	TARIF ¹
Frais de révision de l'examen initial	125,00 \$
Frais de révision de l'examen de reprise	125,00 \$
Cas pratique	450,00 \$
Cas pratique de reprise	750,00 \$
Révision du cas pratique	250,00 \$
Test psychomaître ²	40,00 \$

2.3.3. Cours de perfectionnement du notariat (CPduN)

SERVICES ³	TARIF		
	Notaire	Jeune notaire ⁴	Maître de stage ⁵
Cours de perfectionnement régulier	360,00 \$	300,00 \$	145,00 \$
<i>Cours de perfectionnement régulier :</i> <i>Étudiants à la maîtrise en droit notarial et candidats à la profession :</i>			145,00 \$
Cours de perfectionnement régulier + 1 plus	480,00 \$	390,00 \$	200,00 \$
Cours de perfectionnement régulier + 2 plus	590,00 \$	470,00 \$	325,00 \$
Perfectionnement plus à la carte 2 ateliers et repas	300,00 \$	235,00 \$	192,50 \$
Volume	75,00 \$		

2.3.4. Formation en région

SERVICES ⁶	TARIF		
	Notaire	Jeune notaire	Maître de stage
Formation en région – 1 jour	230,00 \$	175,00 \$	115,00 \$
Formation en région – ½ jour	115,00 \$	90,00 \$	57,50 \$
Formation en région – 1 jour + repas	300,00 \$	240,00 \$	185,00 \$

2.3.5. Webdiffusion

SERVICES ⁷	TARIF
2,25 heures à 3 heures	95,00 \$
1,5 heure à 2 heures	83,00 \$
45 minutes à 1.25 heure	65,00 \$
30 minutes et moins	55,00 \$

² Frais non applicables pour les étudiants en maîtrise.

³ Cette tarification entre en vigueur le 1^{er} juin 2018.

⁴ Notaire ayant été inscrit pour la première fois au tableau de l'Ordre depuis 5 ans ou moins.

⁵ Les rabais applicables aux cours de perfectionnement et autres cours offerts en salle par l'Ordre aux maîtres de stage sont réservés aux notaires qui détiennent l'autorisation d'agir à titre de maître de stage et qui ont suivi la formation « L'art d'être maître de stage », et ce, pendant un an, à compter de la date à laquelle un stagiaire leur est confié. Ces avantages ne sont pas transférables.

⁶ Cette tarification entre en vigueur le 1^{er} juin 2018.

⁷ Cette tarification entre en vigueur le 1^{er} avril 2018.

2.3.6. Formations initiales – Accréditations

SERVICES	TARIF			
	Notaire	Jeune notaire	Maître de stage	Non-membre
Médiation familiale – 8 jours	1 600,00 \$			1 950,00 \$
Médiation familiale complémentaire – 6 jours	1 200,00 \$			1 500,00 \$
Procédures devant notaire – 2 jours	460,00 \$	350,00 \$	s.o.	s.o.
Procédures devant notaire – 1 jour	230,00 \$	175,00 \$	s.o.	s.o.

2.3.7. Gestion et développement d'études notariales (GDEN)

SERVICES	TARIF	
	Notaire et non-membre	Jeune notaire ⁸
Formation GDEN	750,00 \$	550,00 \$
Frais additionnels pour un participant à cette formation qui ne remet pas les travaux pratiques exigés par le formateur ou qui refuse de suivre une journée manquée	750,00 \$	550,00 \$

2.3.8. Autres frais

SERVICES	TARIF
Stage de perfectionnement	Variable
Équivalence de formation	775,00 \$
Équivalence de stage	775,00 \$
Demande de dispense de formation	75,00 \$
Frais de retard FCO	500,00 \$
Demande de report	125,00 \$
Accréditation en médiation familiale ou en régime de protection	Variable ⁹
Accréditation en médiation aux petites créances	100,00 \$

Frais d'annulation d'une inscription à une formation :

- 50 % des frais d'inscription pour une annulation 5 jours ouvrables ou plus avant la date de la formation
- 100 % des frais d'inscription pour une annulation à moins de 5 jours ouvrables de la date de la formation

2.4. Inspection professionnelle

SERVICES	TARIF
Sommaire inspection	25,00 \$

⁸ Pour la formation GDEN, bénéficient de ce tarif les notaires ayant été inscrits pour la première fois au tableau de l'Ordre depuis 5 ans ou moins, les candidats inscrits au Programme de formation professionnelle, les stagiaires du Programme de stage de formation préadmission ainsi que les étudiants inscrits à la maîtrise en droit notarial.

⁹ Selon la réglementation

3. Secrétariat

3.1. Cotisations

SERVICES	TARIF
Cotisations régulières, supplémentaires et spéciales	850,00 \$
Cotisation – Office des professions	27,00 \$
Frais de retard – paiement de cotisation	250,00 \$
Demande remise de cotisations	0,00 \$
2 versements pour les cotisations	50,00 \$

3.2. Admission et inscription au Tableau

SERVICES	TARIF
Renouvellement annuel de l'inscription – Web	50,00 \$
Frais de retard – inscription annuelle	250,00 \$
Demande de permis d'exercice (FIAT)	185,00 \$
Certificat d'inscription	105,00 \$
Demande d'avis préalable	785,00 \$
Demande de reprise d'exercice	1 000,00 \$
Frais d'audition devant le Comité exécutif ou le CCEPN	1 500,00 \$
Demande de révision devant le Comité exécutif ou le CCEPN	1 500,00 \$
Demande de levée de limitation ou de suspension devant le CCEPN	1 500,00 \$
Inscription – Société	175,00 \$
Mise à jour annuelle	0,00 \$

3.3. Autres demandes

SERVICES	TARIF
Nouvelle signature numérique, réémission et révocation	30,00 \$
Cession de greffe	150,00 \$
Cession de greffe supplémentaire	50,00 \$
Frais – dépôt de greffe	100,00 \$
Reproduction de permis d'exercice (FIAT)	100,00 \$
Avis de radiation administrative	500,00 \$
Certificat de signature – service régulier	50,00 \$
Certificat de signature – service urgent	125,00 \$
Certificats de signature multiples pour un même dossier	25,00 \$

4. Finances, administration et technologies de l'information

SERVICES	TARIF
Frais – paiement retourné ou refusé	75,00 \$
Avis de retard – production du rapport annuel en fidéicomis	250,00 \$ / avis ¹⁰
Intérêts sur le solde impayé de plus de 45 jours	1,5 % / mois
Formation - Accréditation pour agir à titre d'agent vérificateur d'identité (Formation téléphonique d'une heure)	50,00 \$

5. Centre relations clientèles

5.1. Registres

Les frais soulignés en gris sont assujettis au *Règlement sur les registres de la Chambre des notaires du Québec* (RLRQ, c. N-3, r. 13).

SERVICES	TARIF
Inscription de testaments – format électronique	7,00 \$
Inscription de testaments – format papier	10,00 \$
Inscription de mandats – format électronique	7,00 \$
Inscription de mandats – format papier	10,00 \$
Recherche de testaments – format électronique	15,00 \$
Recherche de testaments – format électronique urgent	45,00 \$
Recherche de mandats – format électronique	15,00 \$
Recherche de mandats – format électronique urgent	45,00 \$
Recherche de testaments – format papier	20,00 \$
Recherche de testaments – télécopieur	26,00 \$
Recherche de testaments – urgent format papier	50,00 \$
Recherche de testaments – urgent par télécopieur	56,00 \$
Recherche de mandats – format papier	20,00 \$
Recherche de mandats – télécopieur	26,00 \$
Recherche de mandats – urgent format papier	50,00 \$
Recherche de mandats – urgent télécopieur	56,00 \$
Frais additionnels – retard de production	125,00 \$
Utilisation – InscriptiO	2,25 \$ / transaction

5.2. Gestion des dépliants

SERVICES	TARIF
Dépliants 101 à 121 et 201 à 220	7,50 \$ / 50 copies
Présentoirs à dépliants	70,00 \$

¹⁰ Un avis est transmis dès que le retard est constaté. Par la suite, cet avis est transmis tous les 30 jours de retard.

6. Services juridiques

6.1 Gardes provisoires

SERVICES	TARIF
Recherches de dossiers par CNQ	75,00 \$ / heure
Récupération – boîtes archivées	100,00 \$ / boîte
Demande de copie d'acte	100 \$ / copie 50 \$ / copie supplémentaire
Boîte de minutes pour dépôt	Minimum 8,00 \$
Destruction sécuritaire de documents	25,00 \$ / boîte

6.2 Arbitrage des comptes des notaires

Les frais de demande d'arbitrage sont régis par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires* (RLRQ, c. N-3, r. 12.1).

6.3 Accès à l'information

Les frais sont prévus dans le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 3) et sont indexés annuellement.

6.4 Discipline

Ces frais sont prescrits à l'article 151 du Code des professions.

7. Modalités de paiement des cotisations

Les cotisations annuelles (régulière, spéciales et supplémentaires) sont exigibles le 31 mars précédent le début de l'exercice financier, peu importe que le membre cesse d'exercer en cours de l'exercice.

Ces cotisations sont payables de la façon suivante :

- Soit en un seul versement encaissable avant le 31 mars 2018;
- Soit en deux versements égaux dont le premier encaissable avant le 31 mars 2018 et le deuxième avant le 1^{er} juillet 2018. À ces versements s'ajoutent des frais d'administration tels que mentionnés dans le présent document.

Moyens de paiement des cotisations :

- Chèques;
- Cartes de crédit;
- Prélèvements bancaires préautorisés : l'autorisation de prélèvement, accompagnée d'un spécimen de chèque, soit transmise à la Chambre des notaires avant le 1^{er} mars précédent le début de l'exercice financier.

QUE des frais, établis dans le présent document, soient facturés lors de l'avènement de ces défauts :

- Tout paiement d'un notaire qui n'est pas honoré;
- Tout défaut d'acquitter à échéance les sommes dues.

Un défaut entraîne également l'exigibilité de la totalité du solde dû sans autre avis.